Informations de base

2008/0806(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Tribunal de première instance, art. 136 bis du Réglement: régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'UE **Subject** 8.40.04 Cour de justice, Tribunal de première instance	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	JURI Affaires juridiques	BOTOPOULOS Costas (PSE)	03/11/2008
Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Education, jeunesse, culture et sport	2923	2009-02-16
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Ressources humaines et sécurité	KALLAS Siim	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/10/2008	Publication de la proposition législative	13301/2008	Résumé
21/10/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2008	Vote en commission		Résumé
16/12/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0508/2008	
13/01/2009	Décision du Parlement	T6-0004/2009	Résumé
13/01/2009	Résultat du vote au parlement		
16/02/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
16/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		
04/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/0806(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 160-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 245-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/68475

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.607	09/12/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0508/2008	16/12/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0004/2009	13/01/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	13301/2008	01/10/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2008)2811	17/11/2008	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2009/0170
JO L 060 04.03.2009, p. 0003 Résumé

Tribunal de première instance, art. 136 bis du Réglement: régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'UE

2008/0806(CNS) - 01/10/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement de procédure du Tribunal de première instance des Communautés en ce qui concerne le régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : le présent projet de décision vise à adapter le régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne. Il est ainsi précisé que dans le cas d'un pourvoi contre les décisions du Tribunal de la fonction publique visé aux articles 9 et 10 de l'annexe au statut, la langue de procédure est celle de la décision du Tribunal de la fonction publique qui fait l'objet du pourvoi..

Le projet de règlement modificatif vise également à apporter des aménagements techniques à ce même règlement afin d'adapter et de clarifier la disposition relative à l'élection du président du Tribunal de première instance (article 7, paragraphe 3, du règlement de procédure).

Tribunal de première instance, art. 136 bis du Réglement: régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'UE

2008/0806(CNS) - 16/02/2009 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement de procédure du Tribunal de première instance des Communautés en ce qui concerne le régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/170/CE, Euratom du Conseil portant modification du règlement de procédure du Tribunal de première instance des Communautés européennes en ce qui concerne le régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.

CONTENU : la décision vise à adapter le régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne. Il est ainsi précisé que dans le cas d'un pourvoi contre les décisions du Tribunal de la fonction publique visé aux articles 9 et 10 de l'annexe au statut de la Cour de justice, la langue de procédure est celle de la décision du Tribunal de la fonction publique qui fait l'objet du pourvoi.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1er mai 2009.

Tribunal de première instance, art. 136 bis du Réglement: régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'UE

2008/0806(CNS) - 13/01/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 515 voix pour, 12 voix contre et 12 abstentions, une résolution législative approuvant, telle quelle, suivant la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil portant modification du règlement de procédure du Tribunal de première instance des Communautés européennes en ce qui concerne le régime linguistique applicable aux pourvois formés contre les décisions du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Costas **BOTOPOULOS** (PSE, EL), au nom de la commission des affaires juridiques.